



FRANCE

L'ENA s'apprête à bouleverser ses concours d'entrée

Selon les informations du « Monde », la direction souhaite réduire le nombre d'épreuves et les faire évoluer, en étant moins académiques

Patrick Gérard continue, obstinément, à réformer l'Ecole nationale d'administration (ENA). Après la scolarité, fin 2019, puis le classement de sortie, fin 2020, le directeur de l'ENA, à Strasbourg, s'attaque aux concours d'entrée. Selon nos informations, il devrait proposer au conseil d'administration, le 17 mars, de les faire radicalement évoluer. La décision ne sera cependant prise définitivement qu'en juin.

Selon un document préparatoire dont *Le Monde* a obtenu une copie, il s'agirait d'appliquer aux concours ce que M. Gérard a fait pour la scolarité et les épreuves de sortie. Le but est de faire de l'ENA un véritable établissement de formation professionnelle et non plus une annexe de Sciences Po Paris. Le directeur ne se laisse donc visiblement pas impressionner par le brouillard qui entoure son école. Alors qu'Emmanuel Macron avait décrété sa suppression, il y a deux ans, le chef de l'Etat a annoncé, en février, la création d'un cinquième concours d'accès à l'ENA pour inciter les jeunes de milieu modeste à y entrer. Il est donc raisonnable de penser qu'il a renoncé à son projet initial. D'autant plus, d'ailleurs, que le gouvernement réfléchit, de son côté, à une réforme de la scolarité ainsi qu'à faire évoluer la carrière des hauts fonctionnaires.

Le projet de la direction concerne les trois concours classiques : celui dit « externe », destiné aux étudiants ; celui dit « interne », proposé aux fonctionnaires après au moins quatre années de service public ; et le « troisième concours », ouvert aux professionnels du privé après huit années d'expérience. Le quatrième

concours, qui s'adresse aux candidats titulaires d'un doctorat, n'est pas concerné, ni celui dévoilé le 11 février par Emmanuel Macron. La principale innovation proposée par M. Gérard serait de transformer le concours interne et le troisième concours en procédure

de recrutement véritablement professionnelle. Quant au prestigieux concours externe, ses épreuves classiques, académiques, type Sciences Po, seraient drastiquement réduites.

Stabilité en trompe-l'œil

L'alerte est venue de ce que les concours perdent en attractivité. Il y a certes toujours autant de candidats qui s'inscrivent : 1700, dont un millier pour celui ouvert aux étudiants. Mais c'est une stabilité en trompe-l'œil : les candidats ne sont pas toujours là le jour des épreuves, loin s'en faut, d'ailleurs. Pour le concours interne, 344 personnes se sont inscrites, mais seules 220 se présentent. Quant au troisième concours, la perte est presque de moitié : 130 contre 64.

« Le concours de l'ENA est aujourd'hui très lourd, avance une source au sein de l'école, puisqu'il se compose de dix épreuves, échelonnées de fin août jusqu'à début décembre. » En outre, le concours interne souffre d'une faiblesse : les fonctionnaires qui le réussissent sont pénalisés financièrement. En rejoignant l'ENA, ils perdent les primes qu'ils percevaient jusqu'alors. C'est la raison pour laquelle un décret

créant une « indemnité de maintien de rémunération » a été pris le 27 novembre 2020. Mais ce n'est manifestement pas suffisant.

D'autre part, les candidats ont tendance à se ressembler de plus en plus, alors que l'enjeu martelé sans relâche par le président de la République est d'ouvrir la haute fonction publique à de nouveaux profils. Qu'on en juge : la moitié des élèves de l'ENA sont diplômés de Sciences Po Paris. Les admis au concours interne viennent très souvent de Paris et d'administrations centrales. Sans compter que cette même voie serait de plus en plus utilisée comme une seconde chance pour ceux qui ont échoué au concours externe.

Quant au troisième concours, qui avait été créé en 1990 pour les élus locaux et les cadres syndicaux, il est aujourd'hui monopolisé par des candidats du privé ayant travaillé dans l'audit, la banque ou le conseil.

Tous, enfin, ont suivi les mêmes formations préparatoires, parcours ardu et exigeants bien peu compatibles avec une activité professionnelle. Bref, « aujourd'hui, confie un cadre de l'école, c'est comme si on disait aux fonctionnaires qui veulent tenter l'ENA : "Tu vas te remettre à bosser comme un

étudiant et tu seras sélectionné sur tes connaissances, comme un étudiant..." Ce n'est pas très attractif ».

Selon le document qu'il devrait présenter au conseil d'administration le 17 mars, Patrick Gérard considère qu'il est « nécessaire » de procéder à « une profonde évolution » des concours d'entrée. Concrètement, les trois principaux seront tous moins lourds et moins académiques. Les épreuves portent aujourd'hui largement sur le droit, l'économie, la culture générale, les finances publiques ou les questions internationales.





Qualités professionnelles

Dans le projet du directeur, le concours interne et le troisième concours passeraient de dix à six épreuves. Les connaissances des candidats seraient vérifiées avec une épreuve de questions à réponses courtes. L'épreuve de culture générale serait supprimée dans ces deux concours.

Outre le traditionnel entretien de recrutement et le test d'anglais, les autres épreuves permettront de repérer les qualités professionnelles. Et ce, notamment à travers plusieurs mises en situation, notamment individuelles et par écrit. A chaque fois, l'idée est de placer le candidat

dans une situation de travail concrète. On lui soumet un problème, il doit l'analyser et proposer un plan d'action réaliste et argumenté. Une mise en situation collective est également envisagée.

La forme demeure à ce stade ouverte, mais elle pourrait revêtir celle d'un escape game : les candidats devraient résoudre des énigmes en groupe. Manière de vérifier leur comportement : untel laisse-t-il parler les autres ? Une telle sait-elle faire des compromis, défendre ses idées ?

Le concours externe passerait, lui, de dix à sept épreuves, associant la vérification des bases académiques des candidats avec des mises en situation, pour s'assurer qu'ils ont les compétences nécessaires. L'épreuve de culture générale est conservée, car « *les élèves issus des milieux modestes demandent qu'on la maintienne*, confie un cadre de l'école. *Mais nous allons forcer les candidats à argumenter et à prendre position* ». Les mises en situation porteront, par écrit, sur des questions juridiques et économiques, et seront également collectives, lors d'une épreuve du même type que celle envisagée pour le concours interne et le troisième concours. ■

BENOÎT FLOC'H

**Le gouvernement
réfléchit,
de son côté,
à une réforme de
la scolarité ainsi
qu'à faire évoluer
la carrière
des hauts
fonctionnaires**

